

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

9 | 2021

La laïcité : problématiques et pratiques dans l'espace francophone. Volume 2

L'enseignement laïque. Discours du citoyen Jaurès

Jean Jaurès

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1319>

DOI : 10.35562/rif.1319

Référence électronique

Jean Jaurès, « L'enseignement laïque. Discours du citoyen Jaurès », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 9 | 2021, mis en ligne le 07 juin 2021, consulté le 18 juin 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1319>

L'enseignement laïque. Discours du citoyen Jaurès

Jean Jaurès

PLAN

« Il faut éduquer la France »
Gambetta et l'école laïque
Qu'est-ce que la démocratie ?
La laïcité, condition nécessaire de la démocratie
La laïcité dans l'éducation
La religion dans la société
Conquêtes décisives
Le dogme et l'esprit moderne
Le dogme hors de l'enseignement
Les prolétaires et l'école laïque

TEXTE

- 1 Aux écoles laïques de Castres. L'éducation rationnelle, besoin essentiel et nécessité vitale de la République. Démocratie et laïcité. Liberté et lumière.
- 2 Le citoyen Jaurès a présidé samedi à Castres la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de cette ville.
- 3 Il a prononcé à cette occasion le discours suivant¹ :
- 4 Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves,
- 5 Je remercie votre municipalité, laissez-moi dire la nôtre de m'avoir donné, dans cette fête des écoles laïques, l'occasion de dire une fois de plus que l'éducation rationnelle et scientifique du peuple est un besoin essentiel, une nécessité vitale de la République. Cette éducation doit être l'objet d'une sollicitude constante, et la communication doit être incessante entre la vie de la nation, et la vie de l'école. L'enseignement national, dans une démocratie, n'est pas une forme immobile et figée ce n'est pas un mécanisme monté une fois pour toutes, et qu'on abandonne ensuite à son fonctionnement. L'éducation est liée à toute l'évolution politique et sociale, et il faut qu'elle se

renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes.

« Il faut éduquer la France »

- 6 Déjà, il y a trente-quatre ans, au lendemain des désastres effroyables que le despotisme avait déchaînés sur la patrie, un grand cri s'éleva de tout le parti républicain « Il faut refaire la France ; il faut l'éclairer, il faut l'éduquer. » La tyrannie est fille et mère d'ignorance, ou plutôt elle est l'ignorance même car, en subordonnant toutes les volontés à une seule, en résumant toute la force active de la patrie dans une dynastie ou dans une caste, elle rend inutile, au moins dans la conduite de la chose publique, l'intelligence de tous, et c'est une loi de la vie qu'un organe inutile languisse et s'atrophie. Il se peut que, dans des sociétés compliquées où les intérêts privés sont si variés et si ardents, l'intelligence subsiste, appliquée au maniement de ces intérêts et un observateur superficiel ne constaterait point tout d'abord, dans une nation servie, une diminution de pensée. Mais l'intelligence de tous, exclue du gouvernement de la cité et de l'administration de la vie nationale, a perdu tout ensemble son plus haut objet et son plus vigoureux ressort et, dès que survient une crise, elle ne suffit plus à la force des événements.
- 7 La liberté républicaine, qui donne à tout citoyen le droit et qui lui crée le devoir d'intervenir dans la conduite des affaires publiques, qui l'oblige sans cesse à avoir une opinion et une volonté, est donc un incessant appel, en tous les hommes, à la force de la pensée, à la force du vouloir. Elle est donc la grande et universelle éducatrice. Mais cette éducation par la liberté serait insuffisante, elle investirait les citoyens de droits et de devoirs supérieurs à leurs facultés, si la nation ne mettait pas tous les citoyens en état de se reconnaître dans la complication des événements, et de dégager de la contrariété des égoïsmes le droit de chacun et l'intérêt de tous.
- 8 C'est pourquoi l'éducation de tous par la liberté républicaine doit être soutenue de l'éducation de tous par l'école, mais par l'école de la nation et de la raison, par l'école civile et laïque. Oui, c'est là ce qu'à peine sortis du gouffre, criaient, il y a trente-quatre ans, les républicains et les patriotes : « Refaire la France par l'éducation de tous, et éduquer tous les citoyens par la République et par l'école, la souverai-

neté agissante pour tous, la lumière pour tous, la responsabilité pour tous. » C'est là, pour appliquer à ces jours tourmentés et tragiques la grande image du Dante, le premier appel jeté par les naufragés dès que, roulés par la vague, ils abordaient au rivage, tout haletants, encore et presque suffoqués. C'est là ce que, dès 1871 et 1872, sous le double fardeau de l'occupation étrangère et de la réaction versaillaise, Gambetta proposait au pays en ses discours de Bordeaux, du Havre, d'Angers, de Saint-Quentin, de la Ferté-sous-Jouarre, partout où il portait son admirable apostolat républicain.

Gambetta et l'école laïque

- 9 Et pourquoi ne se bornait-il pas à demander l'instruction pour tous, l'éducation pour tous ? Pourquoi voulait-il qu'elle fût civile et laïque, exclusivement civile et laïque ? On ne l'accusera point, j'imagine, d'être un sectaire car ceux-là mêmes qui aujourd'hui nous outragent de ce mot, nous tous républicains dévoués à l'œuvre, de laïcité, invoquent volontiers contre nous la largeur de sa pensée et de sa politique. Non, il n'était pas un sectaire. Certes, il savait bien qu'un gouvernement n'est fort, qu'il ne peut être agissant que s'il s'agit conformément à ses principes, c'est-à-dire avec un parti. Il a dit bien souvent : « On ne gouverne qu'avec son parti. » Il a même tiré de cette formule un jugement historique singulièrement grave. Il a déclaré, en septembre 1871, que si le gouvernement de la Défense nationale à Paris n'avait pas su utiliser pleinement les énergies dont la grande ville abondait, si, au lieu de les susciter et de les organiser, il les avait laissés se perdre à demi en une sorte de flottement mou, c'était faute d'une direction politique assez nette, d'une action politique assez ferme, c'était parce qu'il n'y avait pas de parti qui régnât à Paris, et que le gouvernement n'était pas un gouvernement de parti. Il signifiait ainsi d'une façon plus générale que, même pour l'organisation de la défense nationale, même pour l'effort qui tend au salut de tous, au bien-être et à la grandeur de tous, le centre d'impulsion, le ressort d'action, doit être dans un parti, c'est-à-dire dans un système d'idées politiques et sociales très défini et très clair, sans lequel l'apparente conciliation des forces n'est que confusion stagnante et impuissance.
- 10 Mais ce parti, centre nécessaire et ardent de l'action, même nationale, il ne le concevait pas de façon étroite. Il cherchait à y attirer le

plus possible toutes les forces divergentes ou jadis hostiles. L'homme qui disait avoir l'âme assez large pour être dévot tout ensemble à Voltaire et à Jeanne la bonne Lorraine, qui rendait témoignage de la gloire hautaine de la vieille monarchie comme de la noble fierté de la Révolution, qui appelait contre l'envahisseur toutes les forces anciennes et nouvelles des ouvriers révolutionnaires aux chrétiens de l'Ouest, qui glorifiait Hoche d'avoir vaincu, mais surtout d'avoir pacifié, qui jetait d'ardentes paroles aux paysans de France, à ces fils de la terre, élevés au-dessus du limon par la Révolution libératrice, et qui invitait les survivants des anciennes classes et des anciens partis à entrer dans la République avec leur politesse d'esprit et de mœurs et à devenir une des parures de la France nouvelle, cet homme n'avait point, en effet, l'étroitesse de l'esprit de secte. Et si, au lendemain même de l'orage qui avait bouleversé le sol, il proposait ce programme laïque qui devait soulever nécessairement les controverses les plus violentes et les résistances les plus passionnées, si lui, l'homme de la conciliation nationale, il jetait à la France encore toute meurtrie et déchirée cette formule de laïcité qui allait irriter les divisions anciennes et provoquer des divisions nouvelles, c'est bien que la laïcité de l'éducation était à ses yeux une nécessité nationale, une nécessité utile, la condition même du relèvement de la patrie et de l'institution de la liberté, l'âme, le souffle, la respiration même de la République.

- 11 Même une société aristocratique, selon lui si elle ne veut pas languir dans une routine superstitieuse ou se laisser fasciner par des rêves mystiques, si elle veut vivre d'une vie naturelle, moderne, active, doit faire appel à une éducation de laïcité et justifier le privilège de son autocratie, non par l'investiture du pouvoir clérical, mais par l'activité sociale exceptionnelle de cette aristocratie. Et pour une société démocratique à moins qu'elle ne se soit laissé envahir et corrompre jusqu'aux moelles, sous prétexte de libéralisme, par les principes de servitude, la question ne se pose même pas.

Qu'est-ce que la démocratie ?

- 12 Démocratie et laïcité sont deux termes identiques. Qu'est-ce que la démocratie ? Royer-Collard, qui a restreint arbitrairement l'application du principe, mais qui a vu excellemment le principe même, en a

donné la définition décisive. « La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits. » Or, il n'y a pas égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce. Dans aucun des actes de la vie civile, politique ou sociale, la démocratie ne fait intervenir, légalement la question religieuse. Elle respecte, elle assure l'entière et nécessaire liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, de tous les cultes, mais elle ne fait d'aucun dogme la règle et le fondement de la vie sociale. Elle ne demande pas à l'enfant qui vient de naître, et pour reconnaître son droit à la vie, à quelle confession il appartient, et elle ne l'inscrit d'office dans aucune Église. Elle ne demande pas aux citoyens, quand ils veulent fonder une famille, et pour leur reconnaître et leur garantir tous les droits qui se rattachent à la famille, quelle religion ils mettent à la base de leur foyer, ni s'ils y en mettent une. Elle ne demande pas au citoyen, quand il veut faire, pour sa part, acte de souveraineté, et déposer son bulletin dans l'urne, quel est son culte et s'il en a un. Elle n'exige pas des justiciables qui viennent demander à ses juges d'arbitrer entre eux, qu'ils reconnaissent, outre le Code civil, un Code religieux et confessionnel. Elle n'interdit point l'accès de la propriété, la pratique de tel ou tel métier à ceux qui refusent de signer tel ou tel formulaire et d'avouer telle ou telle orthodoxie. Elle protège également la dignité de toutes les funérailles, sans rechercher si ceux qui passent ont attesté avant de mourir leur espérance immortelle, ou si, satisfaits de la tâche accomplie, ils ont accepté la mort comme le suprême et légitime repos. Et quand sonne le tocsin de la patrie en danger, la démocratie envoie tous ses fils, tous ses citoyens affronter sur les mêmes champs de bataille le même péril, sans se demander si, contre l'angoisse de la mort qui plane, ils chercheront au fond de leur cœur un recours dans les promesses d'immortalité chrétienne ou s'ils ne feront appel qu'à cette magnanimité sociale par où l'individu se subordonne et se sacrifie à un idéal supérieur, et à cette magnanimité naturelle qui méprise la peur de la mort comme la plus dégradante servitude.

La laïcité, condition nécessaire de la démocratie

- 13 Mais qu'est-ce à dire ? Et si la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, famille, patrie, propriété souveraineté, si elle ne s'appuie que sur l'égalité des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque, si elle se dirige sans aucune intervention dogmatique et surnaturelle par les seules lumières de la conscience et de la science, si elle n'attend le progrès que du progrès de la conscience et de la science, c'est-à-dire d'une interprétation plus hardie du droit des personnes et d'une plus efficace domination de l'esprit sur la nature, j'ai bien le droit de dire qu'elle est foncièrement laïque, laïque dans son essence comme dans ses formes, dans son principe comme dans ses institutions, et dans sa morale comme dans son économie. Ou plutôt j'ai le droit de répéter que démocratie et laïcité sont identiques.

La laïcité dans l'éducation

- 14 Mais si laïcité et démocratie sont indivisibles, et si la démocratie ne peut réaliser son essence et remplir son office, qui est d'assurer l'égalité des droits, que dans la laïcité, par quelle contradiction mortelle, par quel abandon de son droit et de tout droit, la démocratie renoncerait-elle à faire pénétrer la laïcité dans l'éducation, c'est-à-dire dans l'institution la plus essentielle, dans celle qui domine toutes les autres, et en qui les autres prennent conscience d'elles-mêmes et de leur principe ? Comment la démocratie, qui fait circuler le principe de laïcité dans tout l'organisme politique et social, permettrait-elle au principe contraire de s'installer dans l'éducation, c'est-à-dire au cœur même de l'organisme ?
- 15 Que les citoyens complètent, individuellement, par telle ou telle croyance, par tel ou tel acte rituel, les fonctions laïques, l'état civil, le mariage, les contrats, c'est leur droit, c'est le droit de la liberté. Qu'ils complètent de même, par un enseignement religieux et des pratiques religieuses, l'éducation laïque et sociale, c'est leur droit, c'est le droit de la liberté. Mais, de même qu'elle a constitué sur des bases laïques

l'état civil, le mariage, la propriété, la souveraineté politique, c'est sur des bases laïques que la démocratie doit constituer l'éducation.

- 16 La démocratie a le devoir d'éduquer l'enfance ; et l'enfance a le droit d'être éduquée selon les principes mêmes qui assureront plus tard la liberté de l'homme. Il n'appartient à personne, ou particulier, ou famille, ou congrégation, de s'interposer entre ce devoir de la nation et ce droit de l'enfant.
- 17 Comment l'enfant pourra-t-il être préparé à exercer sans crainte les droits que la démocratie laïque reconnaît à l'homme si lui-même n'a pas été admis à exercer sous forme laïque le droit essentiel que lui reconnaît la loi, le droit à l'éducation ? Comment plus tard prendra-t-il au sérieux la distinction nécessaire entre l'ordre religieux qui ne relève que de la conscience individuelle, et l'ordre social et légal qui est essentiellement, laïque, si lui-même, dans l'exercice du premier droit qui lui est reconnu et dans l'accomplissement du premier devoir qui lui est imposé par la loi, il est livré à une entreprise confessionnelle, trompé par la confusion de l'ordre religieux et de l'ordre légal ? Qui dit obligation, qui, dit loi, dit nécessairement laïcité. Pas plus que le moine ou le prêtre ne sont admis à se substituer aux officiers de l'état civil dans la tenue des registres dans la constatation sociale des mariages, pas plus qu'ils ne peuvent se substituer aux magistrats civils dans l'administration de la justice et l'application du Code, ils ne peuvent, dans l'accomplissement du devoir social d'éducation, se substituer aux délégués civils de la nation, représentants de la démocratie laïque.
- 18 Voilà pourquoi, dès 1871, le parti républicain demandait indivisiblement la République et la laïcité de l'éducation. Voilà pourquoi, depuis trente-cinq ans, tout recul et toute somnolence de la République a été une diminution ou une langueur de la laïcité et tout progrès, tout réveil de la République, un progrès et un réveil de la laïcité.
- 19 Je suis convaincu qu'à la longue, après, bien des résistances et des anathèmes, cette laïcité complète, loyale, de tout l'enseignement sera acceptée par tous les citoyens comme ont été enfin acceptées par eux, après des résistances et des anathèmes dont le souvenir même s'est presque perdu, les autres institutions de laïcité, la laïcité légale de la naissance, de la famille, de la propriété, de la patrie, de la souveraineté.

La religion dans la société

- 20 Mais pourquoi ceux qu'on appelle les croyants, ceux qui proposent à l'homme des fins mystérieuses et transcendantes, une fervente et éternelle vie dans la vérité et la lumière, pourquoi refuseraient-ils d'accepter jusque dans son fond cette civilisation moderne, qui est, par le droit proclamé de la personne humaine et par la foi en la science, l'affirmation souveraine de l'esprit ? Quelque divine que soit pour le croyant la religion qu'il professe, c'est dans une société naturelle et humaine qu'elle évolue. Cette force mystique ne sera qu'une force abstraite et vaine, sans prise et sans vertu, si elle n'est pas en communication avec la réalité sociale et ses espérances les plus hautes se dessècheront si elles ne plongent point, par leur racine, dans cette réalité, si elles n'appellent point à elles toutes les sèves de la vie.
- 21 Quand le christianisme s'est insinué d'abord et installé ensuite dans le monde antique, certes, il s'élevait avec passion contre le polythéisme païen et contre la fureur énorme des appétits débridés. Mais, quelque impérieux que fût son dogme, il ne pouvait pas répudier toute la vie de la pensée antique il était obligé de compter avec les philosophies et les systèmes, avec tout l'effort de sagesse et de raison, avec toute l'audace intelligente de l'hellénisme et, consciemment ou inconsciemment, il incorporait à sa doctrine la substance même de la libre pensée des Grecs. Il ne recrutait point ses adeptes par artifices, en les isolant, en les cloîtrant sous une discipline confessionnelle. Il les prenait en pleine vie, en pleine pensée, en pleine nature, et il les captait, non par je ne sais quelle éducation automatique et exclusive, mais par une prodigieuse ivresse d'espoir qui transfigurait sans les abolir les énergies de leur âme inquiète.
- 22 Et plus tard, au seizième siècle, quand des réformateurs chrétiens prétendirent régénérer le christianisme et briser comme ils disaient, l'idolâtrie de l'Eglise, qui avait substitué l'adoration d'une hiérarchie humaine à l'adoration du Christ, est-ce qu'ils répudièrent l'esprit de science et de raison qui se manifestait alors dans la Renaissance ? De la Réforme à la Renaissance, il y a certes bien des antagonismes et des contradictions. Les sévères réformateurs reprochaient aux humanistes, aux libres et flottants esprits de la Renaissance, leur demi-

scepticisme et une sorte de frivolité. Ils leur faisaient grief, d'abord de ne lutter contre le papisme que par des ironies et des critiques légères, et de n'avoir point le courage de rompre révolutionnairement avec une institution ecclésiastique viciée que n'amenderaient point les railleries les plus aiguës. Ils leur faisaient grief ensuite de si bien se délecter et s'attarder à la beauté retrouvée des lettres antiques qu'ils retournaient presque au naturalisme païen, et qu'ils s'éblouissaient, en curieux en en artistes, d'une lumière qui aurait dû servir surtout, suivant la Réforme, au renouvellement de la vie religieuse et à l'épuration de la-croyance chrétienne.

23 Mais, malgré tout, malgré ces réserves et ces dissentiments, c'est l'esprit de la Renaissance que respiraient les réformateurs. C'étaient des humanistes, c'étaient des hellénistes, qui se passionnaient pour la Réforme ; il leur semblait que pendant les siècles du moyen âge, une même barbarie, faite d'ignorance et de superstition, avait obscurci la beauté du génie antique et la vérité de la religion chrétienne. Ils voulaient, en toutes choses divines et humaines se débarrasser d'intermédiaires ignorants ou sordides, nettoyer de la rouille scolastique et ecclésiastique les effigies du génie humain et de la charité divine, répudier pour tous les livres, pour les livres de l'homme et pour les livres de Dieu, les commentaires frauduleux ou ignorés, retourner tout droit au texte d'Homère, de Platon et de Virgile comme au texte de la Bible et de l'Évangile, et retrouver le chemin de toutes les sources, les sources sacrées de la beauté ancienne, les sources divines de l'espérance nouvelle, qui confondraient leur double vertu dans l'unité vivante de l'esprit renouvelé.

24 Qu'est-ce à dire ? C'est que jusqu'ici l'humanité, ni dans les premiers siècles, ni au seizième, ni dans la crise des origines, ni dans la crise de la Réforme, le christianisme quelque transcendante que fût son affirmation, quelque puissance d'anathème que recélât sa doctrine contre la nature et la raison, n'a pu couper ses communications avec la vie, ni se refuser au mouvement des sèves, au libre et profond travail de l'esprit ?

Conquêtes décisives

25 Mais maintenant, pour le grand effort qui va de la Réforme à la Révolution, l'homme a fait deux conquêtes décisives il a reconnu et affir-

mé le droit de la personne humaine, indépendant de toute croyance, supérieur à toute formule et il a organisé la science méthodique, expérimentale et inductive, qui tous les jours étend ses prises sur l'univers.

- 26 Oui, le droit de la personne humaine à choisir et à affirmer librement sa croyance, quelle qu'elle soit, l'autonomie inviolable de la conscience et de l'esprit, et en même temps la puissance de la science organisée qui, par l'hypothèse vérifiée et vérifiable, par l'observation, l'expérimentation et le calcul, interroge la nature et nous transmet ses réponses, sans les mutiler ou les déformer à la convenance d'une autorité, d'un dogme ou d'un livre, voilà les deux nouveautés décisives qui résument toute la Révolution ; voilà les deux principes essentiels, voilà les deux forces du monde moderne.
- 27 Ces principes sont si bien, aujourd'hui, la condition même, le fond et le ressort de la vie, qu'il n'y a pas une seule croyance qui puisse survivre si elle ne s'y accommode, ou si même elle ne s'en inspire.

Le dogme et l'esprit moderne

- 28 Maintenant il s'agit de savoir, si les tenants, du dogme sont disposés enfin à accepter nettement, et jusqu'en leur fond, ces principes vitaux. Que gagneraient-ils à s'insurger contre eux ? Ils ne le peuvent pas sans s'exposer eux-mêmes à une incessante défaite, à un incessant désaveu.
- 29 A quoi leur a servi, au siècle dernier, de lancer l'anathème, en un document retentissant, aux libertés et aux droits modernes, à la liberté de conscience et de pensée, à tout le droit de la Révolution ? Devant le scandale qu'il a provoqué, même dans l'immense majorité des croyants en qui un commencement d'esprit moderne a pénétré, ils ont dû si bien l'expliquer, l'atténuer, le déguiser, que ce fut presque comme une rétractation.
- 30 A quoi leur a servi de dénoncer si longtemps et de nier comme impie le nouveau système du monde entrevu par Copernic et Galilée ? Longtemps, ils ont prolongé leur résistance, puisque c'est seulement en 1855 qu'ils ont levé l'index sur les œuvres de Copernic. Mais cette résistance a fini comme elle devait finir, par une capitulation. Et maintenant les proscripteurs se glorifient d'avoir des astronomes re-

vêtus de la robe du moine qui interrogent et calculent le mouvement des astres selon le système qu'ils avaient proscrit. Maintenant ils commentent le *Cœli enarrant gloriam Dei* au moyen de ces grandes découvertes de l'esprit vouées par eux durant des siècles à l'anathème et au bûcher. Ils font servir à la gloire de Dieu ces vérités de la science qu'au nom de ce même Dieu ils tentèrent d'abolir. Et l'on ne sait qu'admirer le plus dans ce long effort contre la science, si c'est son atrocité ou si c'est sa vanité.

- 31 Impuissante aussi sera la résistance des tenants du dogme contre l'application scientifique des règles de la critique à l'étude des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Si les prêtres comme l'abbé Loisy, qui reconnaissent la nécessité de cette méthode, sont inquiétés et frappés, on voit cependant dans la main qui frappe un commencement d'hésitation et ils peuvent se rassurer à demi et se consoler à la vue du mouvement qui s'est produit, dans l'Eglise même, pour la doctrine du transformisme.
- 32 Il y a un peu plus de trente ans, un évêque véhément et illustre refusait de siéger à l'Académie française à côté du noble et Sage Littré, coupable d'avoir accueilli l'hypothèse de l'évolution vitale et du transformisme des espèces. Le même évêque, à la tribune de l'Assemblée Nationale, dans le débat sur la liberté de l'enseignement, s'écriait qu'il y aurait scandale à laisser pénétrer dans l'enseignement, et même dans le haut enseignement, ces doctrines impies et dégradantes. Et ce perpétuel anathème montre l'effort de l'esprit et la vérité croissante suffit à juger l'enseignement confessionnel. Or, quelques années après, des représentants de l'orthodoxie catholique, et qui n'ont pas encore été désavoués, M. de Vogüé, M. Brunetière, tentaient d'adapter à la tradition religieuse cette conception nouvelle de la science, et ils interprétaient l'évolution comme le symbole visible par où la force créatrice se manifestait.
- 33 Mais si les tenants du dogme sont ainsi obligés de céder en détail aux progrès de la conscience et de la science, et de concilier successivement avec leur doctrine des vérités qu'ils dénoncent d'abord comme incompatibles avec leur foi, s'ils sont contraints de se traîner à la suite du droit humain victorieux et de la science humaine victorieuse, s'ils entrent enfin, balbutiants et trébuchants, dans les voies mêmes que longtemps ils ensanglantèrent de leurs persécutions et obs-

truèrent de leurs anathèmes, pourquoi n'ont-ils pas la sagesse et le courage d'aller d'emblée jusqu'au bout ? Pourquoi n'acceptent-ils pas jusqu'au fond et dans toutes leurs conséquences possibles ces deux grands principes du monde moderne qu'ils ne peuvent plus abolir, qui sont l'élément vital de toute pensée, et avec lesquels il faudra bien qu'ils accordent leur espérance transcendante, s'ils ne veulent pas que comme une flamme que rien ne nourrit plus, elle s'éteigne lamentablement ?

Le dogme hors de l'enseignement

34 Mais, s'ils acceptent ces deux principes, ils acceptent par là même l'école laïque qui n'en est que l'application à l'enseignement. Car, d'un côté, en éveillant dans les esprits le besoin de la réflexion, et du contrôle, en écartant de l'éducation toute contrainte intellectuelle, en soumettant aux esprits les objets sur lesquels la conscience et la raison s'exercent librement, elle donne à la personne humaine le sentiment de son droit et de sa valeur. Et, d'un autre côté, elle ne limite par aucun dogmatisme, par aucun parti pris confessionnel, la puissance de la science elle ne se livre à aucune agression systématique contre aucune croyance, mais elle ne subordonne par aucune complaisance servile les vérités de la science aux intérêts du dogme.

35 Ainsi se dissiperaient les préjugés ainsi s'apaiseraient les fanatismes ; ainsi le jour viendra où tous les citoyens, quelle que soit leur conception du monde, catholiques, protestants, libres penseurs, reconnaîtront le principe supérieur de laïcité. Et la conscience de tous ratifiera les lois, nécessaires et bienfaitantes dont l'effet prochain sera, je l'espère, de rassembler dans les écoles laïques, dans les écoles de la République. Et de la nation, tous les fils de la République, tous les citoyens de la nation.

Les prolétaires et l'école laïque

36 Et n'est-ce point pitié de voir les enfants d'un même peuple, de ce peuple ouvrier si souffrant encore et si opprimé et qui aurait besoin, pour sa libération entière de grouper toutes ses énergies et toutes ses lumières, n'est-ce pas pitié, de les voir divisés en deux systèmes d'enseignement comme entre deux camps ennemis ?

- 37 Et à quel, moment se divisent-ils ? A quel moment des prolétaires refusent-ils leurs enfants à l'école laïque, à l'école de lumière et de raison ? C'est lorsque les plus vastes problèmes sollicitent l'effort ouvrier réconcilier l'Europe avec elle-même, l'humanité avec elle-même, abolir la vieille barbarie des haines, des guerres, des grands meurtres collectifs, et, en même temps, préparer la fraternelle justice sociale, émanciper et organiser le travail.
- 38 Ceux-là vont contre cette grande œuvre, ceux-là sont impies au droit humain et au progrès humain, qui se refusent à l'éducation de laïcité. Ouvriers de cette cité, ouvriers de la France républicaine, vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école laïque, par l'école de la République et de la raison.

NOTES

- 1 Ce discours prononcé le 30 juillet 1904 a été publié pour la première fois dans le journal *L'Humanité* le 2 août 1904, p. 1-2 (source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France).

AUTEUR

Jean Jaurès

Homme politique français (1859-1914), Jean Jaurès a notamment été directeur politique du journal *L'Humanité* et l'un des rédacteurs de la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.